

Marché n° 25-012

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Consultation de
Maîtrise d'œuvre technique pour la rénovation complète de l'installation du système de climatisation, ventilation et chaufferie (CVC) et la mise en œuvre d'une gestion technique du bâtiment (GTB) sur le site du siège de Réseau Canopé situé à Chasseneuil du Poitou

MARCHE PUBLIC

Passé selon les dispositions des articles R. 2124-3 3° (procédure avec négociation), R.2161-12 à R.2161-20 et R2431-19 et suivants du Code de la commande publique (CCP).

Date limite de réception des candidatures : 07/04/2025 à 12H00

Table des matières

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	3
ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE.....	3
ARTICLE 3. ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE.....	6
ARTICLE 4. PHASE DE CANDIDATURE	6
ARTICLE 5. PHASE OFFRE.....	9
ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE	12
ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS.....	13
ANNEXE 1 : SIGNATURE ELECTRONIQUE.....	14

ARTICLE 1. IDENTIFICATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Réseau Canopé
Téléport 1 - @ 4
1 avenue du Futuroscope
CS 80158
86 961 Futuroscope Cedex

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D. 314-70 et suivants du Code de l'Éducation Opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques.

Il est également opérateur de formations et organisateur d'événements pédagogiques ; il assure une mission documentaire et accompagne les projets des établissements scolaires dans ses Ateliers Canopé.

ARTICLE 2. PRESENTATION DU MARCHE

2.1. Objet du marché

La présente consultation est organisée en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre complète dans le but d'assurer le projet de remplacement du système de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC), de mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) sur le siège de Réseau Canopé situé à Chasseneuil du Poitou. Le maître d'œuvre assure également des missions d'assistance et de conseil auprès du maître d'ouvrage.

Les travaux sont réalisés sur un site existant d'environ 10 000 m² datant de 2002.

Le maître s'œuvre doit étudier :

- Le remplacement de l'ensemble des équipements techniques (PAC, CTA,) réalisant le CVC sur l'ensemble du site ;
- Le remplacement complet du système de distribution hydraulique réalisant le chaud et le froid ;
- La mise en œuvre d'une GTB ouverte conformément au décret BACS en remplacement de la GTC existante ;
- Du fait de ces travaux conséquents et afin d'être en conformité avec le décret tertiaire, il est étudié également :
 - La rénovation de l'éclairage pour le passage complet du site en éclairage LED ;
 - La mise en place d'une isolation complémentaire en faux plafonds du R+5 et en toiture terrasse du R+4
- La mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation.

Les références au vocabulaire commun des marchés publics (CPV) associés au présent marché sont les suivantes :

CPV principal : 71335000-5 Études techniques.

CPV secondaires :

71315210 Services de conseil en installations techniques de bâtiment

71321000 Services de conception technique des installations mécaniques et électriques de bâtiments

71242000-6 Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts.

2.2. Missions du candidat

Les missions du candidat sont :

Missions de base :

Missions	Désignation
DIAG/ESQ	DIAGNOSTIC/ ESQUISSE
AVP	ETUDES D'AVANT-PROJET
PRO/DCE compris DPGF	ETUDES DE PROJET
ACT	ASSISTANCE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX
VISA	CONFORMITE ET VISA DES ETUDES D'EXECUTION (ETUDE D'EXECUTION ET DE SYNTHESE ET VISA DES ETUDES D'EXECUTION)
DET	DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
AOR	ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE RECEPTION ET SUIVI EN GPA

Autres missions complémentaires :

Mission	Désignation
ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE

2.3. Prestation supplémentaires éventuelles

Le candidat propose obligatoirement dans son offre les missions suivantes :

PSE n°1 : La mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage des travaux.

Le candidat propose pour la réalisation de cette mission une approche méthodologique pour la mission OPC en mettant en avant la coordination, le suivi des différents intervenants, l'anticipation des risques et le suivi des délais.

PSE n°2 : Mission de suivi et d'assistance au réglage des équipements techniques mis en place dans le cadre des travaux réalisées. Cette mission doit être mise en œuvre après l'échéance de la garantie de parfait achèvement pendant une durée de deux ans.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'accepter ou non les prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché.

2.4. Lieu d'exécution

Les travaux objet du présent marché ont lieu sur le siège de Réseau Canopé situé au **Téléport 1 – Arobase 4 – 1 Avenue du Futuroscope – 86961 FUTUROSCOPE.**

2.5. Forme du marché

Le marché est passé sous la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire.

2.6. Etendue de la consultation

Le marché n'est pas alloti en raison de la nécessaire intégration de l'ensemble des prestations attendues, qui rendrait plus complexe et plus onéreuse la mise en œuvre d'un allotissement au sens de l'article L.2113-10 du CCP.

2.7. Durée du marché et délai prévisionnel d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement lié aux marchés de travaux ou après prolongation de ce délai lors de la levée de la dernière réserve. Il n'est pas reconductible.

Le délai d'exécution prévisionnel des missions est de 36 mois. En cas d'acceptation de la prestation supplémentaire éventuelle n°2, le délai prévisionnel d'exécution des prestations pourrait être porté à 60 mois.

2.8. Estimation financière des travaux

L'étude de faisabilité technique pour la réalisation du projet de travaux estime que le coût des travaux à 3 000 000 euros HT.

2.9. Informations complémentaires.

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Il contient la totalité des informations utiles aux candidats pour élaborer une candidature et une offre le cas échéant.

Lors du retrait du dossier, les candidats sont fortement invités à s'identifier en communiquant une adresse courriel valide, faute de quoi ils ne pourront être informés des éventuels compléments, modifications, ajouts de document, report de dates limites ou réponses faite aux questions relatives à la consultation en cours.

L'acheteur se fait juge de l'opportunité de répondre à des demandes de renseignements complémentaires. Celles-ci ne pourront porter que sur des questions mineures appelant des réponses qui ne peuvent nuire à l'égalité de traitement des candidats.

Si la question posée par le candidat révélait une ambiguïté, une imprécision ou une omission dans la rédaction, de nature à compromettre la compréhension du dossier, l'acheteur s'engage à faire une réponse écrite, diffusée à l'ensemble des candidats, l'anonymat étant préservé.

Par mesure d'équité, les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit (mail ou via la plateforme) et communiquées à l'acheteur au plus tard dix (10) jours francs avant la date limite de remise des candidatures et/ou offres. La demande sera prise en compte et la réponse sera retranscrite à l'ensemble des candidats potentiels qui se seront identifiés sur la plateforme PLACE.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

Réseau Canopé se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours francs avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et/ou des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3. ORGANISATION GENERALE DE LA PROCEDURE

La procédure avec négociation prévoit en premier lieu la remise des candidatures par tous les candidats intéressés. Après analyse des candidatures, seuls les candidats présélectionnés pour l'étape suivante pourront déposer une offre grâce à une invitation à soumissionner. Il leur sera communiqué à cet effet un code restreint pour y accéder.

La procédure se déroule de la manière suivante :

- A échéance du délai fixé pour la remise des candidatures, celle-ci seront analysées puis examinées conformément aux critères précisés ci-après.
- A l'issue de l'examen des candidatures, le maître d'ouvrage retiendra quatre équipes (sous réserve de candidatures suffisantes) qui seront invitées à remettre une offre. **La composition des équipes ne pourra pas être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des offres.**
- Le présent règlement de la consultation (modifié à la marge) sera adressé via la plateforme « PLACE », aux candidats retenus et comprendra la date limite de remise des offres, la date de visite du site. Il précisera également les modalités d'accès au dossier de consultation qui comportera le programme et les pièces écrites du marché de MOe. Le courrier d'invitation à soumissionner vaut convocation à la visite du site qui aura lieu avant la remise des offres. Lors de la visite du site, les candidats pourront poser des questions. Une réponse écrite sera adressée à tous les candidats sous forme de compte rendu.
- Les candidats remettront une offre telle que définie ci-après dans le présent règlement de la consultation.
- A l'issue de l'analyse des offres initiales, Réseau Canopé invitera tous les candidats présélectionnés pour la phase de négociation définie ci-après.

ARTICLE 4. PHASE DE CANDIDATURE

Le candidat fournit les pièces relatives à sa candidature. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

4.1. Dossier de consultation de la phase de candidature

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le cadre type de présentation de la candidature qui ne devra pas excéder 4 pages (format A4 – paysage) à compléter obligatoirement par le candidat,
- Le cadre type de présentation des références qui ne devra pas excéder quant à lui 5 pages (format A3 – portrait) à compléter obligatoirement par le candidat,
- Le cahier des clauses techniques particulières provisoire,
- Le cahier des clauses administratives particulières provisoire,
- Un extrait de l’Audit Energétique réalisé en 2024 (la version complète sera remise lors de la phase offre),
- Un extrait de l’Etude de Faisabilité (la version complète sera remise lors de la phase offre),
- Plans PDF de l’existant (seuls les plans en DWG de l’existant seront remis lors de la phase offre),
- Le diagnostic de performance énergétique réalisé en 2021,

4.2. Conditions de participation à la phase de candidature

4.2.1. Compétences demandées dans l’équipe de Maîtrise d’œuvre

La présente consultation vise à sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre disposant :

- De compétences en matière de fluide et thermique et d’OPC,
- Et d'expérience sur ce type de prestation. Le candidat aura réalisé au moins une prestation d'importance ou de complexité équivalente à l'opération envisagée.

4.2.2. Pièces à fournir au titre de la candidature



Avertissement : Les pièces de la candidature n’ont pas besoin d’être signées.

Les candidats doivent transmettre un dossier complet permettant d’apprécier au mieux leurs garanties professionnelles, techniques et financières. Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du document unique de marché européen (DUME) ou hors DUME.

A- Candidature sous forme de DUME

- **Formulaire DUME en format xml et pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur PLACE)** remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire).

Pour renseigner votre DUME, il convient de choisir le DUME comme modalité de réponse pour la candidature. Le DUME est prérempli sur la base du numéro SIRET. En cas de cotraitance, via le e-DUME, un E-DUME devra être rempli par co-traitant,

B- Candidature hors DUME

- **L’imprimé DC1¹, « lettre de candidature », ou équivalent** comprenant notamment :
 - L’objet de la candidature,
 - La présentation du candidat et des membres du groupement, le cas échéant :
 - Dénomination commerciale, adresse de l’établissement et du siège social (si différente),

¹ Les formulaires DC sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Numéro SIRET et TVA intracommunautaire,
- Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
- Répartition des prestations, en cas de groupement et désignation du mandataire,
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP et est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,

- **L'imprimé DC2, « déclaration du candidat » ou équivalent** comprenant notamment :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant le les marchés de maîtrise d'œuvre, au cours des 3 derniers exercices,
- L'indication d'appartenance à la catégorie des PME, le cas échéant,
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

- **Une copie de l'assurance décennale du candidat,**
- **Les attestations de références détaillées,**
- **Des documents attestant de la capacité financières,**
- **Les qualifications et certifications.**

Tout dossier incomplet de candidature sera rejeté car considéré comme irrégulier.

C- Candidature d'un groupement momentané d'entreprises

En cas de groupement momentané d'entreprises, le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Le maître d'ouvrage impose dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, que le mandataire soit le bureau d'étude technique fluides.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire pour chacun de ces opérateurs :

- les mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières,
- un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution de la consultation.

4.3. Critères de sélection des candidatures

Réseau Canopé vérifie les capacités du candidat à exécuter le marché au regard des documents et renseignements fournis en appui de sa candidature. Par ailleurs, les candidats n'ayant pas fourni en plus des documents demandés, l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dans les délais imposés par l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du CCP, seront écartés de la présente procédure pour offre irrégulière.

Les capacités économiques et financières, ainsi que les capacités techniques et professionnelles des candidats sont appréciées au regard des critères suivants :

- **Critère 1 : Capacité économique et financière** noté sur 10 – pondérée par 2 soit 20 points

L'analyse de ce critère portera sur les références financières et documents attestant de la capacité à mener cette mission sans risque de défaillance.

- **Critère 2 : Capacités techniques et professionnelles** noté sur 10 – pondérée par 4 soit 40 points

L'analyse de ce critère portera sur les références sur des projets similaires en complexité, en taille et en montant indiquées dans le cadre de références. Une attention sera portée sur la nature de la prestation, les travaux sur existant en milieu occupé, les qualifications et certifications communiquées.

- **Critère 3 : Moyens humains et matériels qui seront affectés au projet exclusivement** noté sur 10 – pondéré par 3 soit 30 points

L'analyse de ce critère portera sur :

- Les qualifications, compétences et références des experts dédiés au projet (ingénieurs CVC, GTB, spécialistes en performance énergétique).
- La présence d'un référent en financement des travaux et montage de dossiers de subvention.
- Les outils utilisés pour la gestion du projet (BIM, logiciels de simulation thermique, outils de suivi GTB).

- **Critère 4 : Engagements en matière de développement durable et innovation** noté sur 10 – pondéré par 1 soit 10 points

L'analyse de ce critère portera sur :

- Les références en éco-conception et en solutions innovantes pour la performance énergétique.
- Les références avec des solutions intégrant des énergies renouvelables (PAC, photovoltaïque, récupération de chaleur).

ARTICLE 5. PHASE OFFRE

5.1. Contenu du dossier de consultation de la phase offre

Le dossier de consultation de la phase offre comporte les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'Audit Énergétique complet réalisé en 2024,
- L'Étude de faisabilité technique complète réalisé en 2024,
- Le projet de marché, qui servira de base pour la future négociation, composé de l'Acte d'Engagement (AE,) du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- La décomposition du prix global forfaitaire à compléter,
- Les plans DWG de l'aménagement de l'espace de chaque niveau,
- Les rapports de maintenance,
- La fiche contact à compléter,
- L'ensemble de documents techniques (plans, études préalables, diagnostics...),

Le candidat doit tenir compte pour cette phase offre des documents mis à disposition lors de la phase de candidature.

Pour obtenir tous les renseignements, d'ordre administratif ou technique, qui leurs seraient nécessaires pour la remise de leurs propositions, les soumissionnaires doivent de se référer à l'article 2.8 du présent règlement de la consultation.

5.2. Visite de site

Le Maître d'Ouvrage organisera une visite de site avec les candidats présélectionnés pour répondre à l'ensemble des questions posées. A minima, le mandataire assistera à cette visite du site.

La date et le créneau horaire seront déterminés lors de l'invitation à soumissionner.

5.3. Pièces à fournir au titre de l'offre

La date de remise des offres sera indiquée dans l'invitation à soumissionner.

Le pli électronique comportera :

- **La décomposition du prix global forfaitaire** composée de la proposition d'honoraires complétée,
- **Une lettre de motivation** de 1 feuille A4 recto/verso maximum, faisant apparaître les motivations du candidat à traiter le projet et sa compréhension des enjeux du programme,
- **Une note méthodologique** permettant d'apprécier la compréhension du dossier par le candidat et la mission de maîtrise d'œuvre attendue. Cette note doit permettre de juger l'ensemble des critères de jugement des offres indiquées ci-dessous et être organisée suivant les différents points demandés,
- **L'Acte d'Engagement (A.E.)** renseignés en indiquant clairement le pouvoir donné au mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre en cas de groupement d'entreprises, le tableau de répartition des honoraires entre co-traitants et la convention de répartition des missions entre les membres de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.
- **D'éventuelles suggestions d'amélioration du projet de CCAP et CCTP, sous forme d'une note renvoyant aux articles correspondants.** Les concurrents sont invités à proposer dès ce stade toute suggestion d'amélioration du projet de marché (CCAP, CCTP...) pour optimiser la méthode de travail prévue et préparer la phase négociation qui précèdera l'attribution du marché.

Le délai de validité des offres est de 3 mois à compter de la date de réception des offres.

5.4. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué selon la pondération suivante :

Critères	Points
<u>L'ensemble des éléments permettant de qualifier</u> la valeur technique de l'offre	70 points :
Qualité de la méthodologie proposée (note sur 10 – pondérée par 3 soit 30 points). Sont analysés :	

• L'organisation et la compréhension générale du projet : structuration des phases, articulation des études et du suivi des travaux. • L'approche méthodologique pour la conception et le suivi des solutions CVC et GTB. • Les méthodes de suivi et de gestion du projet : coordination des études, anticipation des contraintes, suivi des aléas. • La coordination avec les autres parties prenantes (entreprises, exploitant, maintenance). • La prise en compte des contraintes spécifiques du site, continuité d'exploitation, réglementation, maintenance future. • L'approche en matière de recherche de financements. • La prise en compte de la maintenance curative dès la phase études et travaux. • L'approche méthodologique pour la mission OPC (PSE n°1) : ○ La coordination et suivi des différents intervenants. ○ Les modalités d'anticipation des risques et suivi des délais.	30 points
Description de l'accompagnement après réception des travaux et optimisation des réglages (note sur 10 – pondérée par 2 soit 20 points), sont analysés dans cette description : • Les modalités d'accompagnement post-réception : suivi des performances réelles vs attendues. • L'assistance au paramétrage et ajustement des réglages de la GTB et du CVC (approche progressive, période de mise au point). • La formation et transfert de compétences aux équipes d'exploitation et de maintenance. • Les engagements en matière de garantie de performance énergétique (mesures et ajustements en phase de fonctionnement). • L'approche méthodologique pour l'assistance et le suivi sur deux ans après la GPA (PSEn°2).	20 points
Délais et capacité à respecter le calendrier du projet (note sur 10 – pondérée par 2 soit 20 points) sont analysés : • La proposition de planning détaillé de la mission avec engagement sur les délais.	20 points

• La proposition d'organisation pour garantir le respect des jalons clés du projet. • Les modalités d'anticipation des délais liés aux demandes de subventions et financements. • La réactivité en cas d'imprévu et flexibilité dans la gestion du projet.	
Montant de la rémunération demandée Le moins disant aura 30 points. La note de l'offre n°2 sera donc proportionnellement inférieure à la différence entre les 2 offres et ainsi de suite. La formule appliquée sera : note de l'offre = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre)	30 points
Total valeur technique et montant de la rémunération	100 points

5.5. Négociation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation, dans le respect du principe d'égalité de traitement avec les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée.

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

A minima, 3 jours avant l'audition, les candidats recevront par mail une liste de questions et les points de négociation qu'il s'agira d'aborder durant la soutenance.

La durée de la soutenance ne doit pas dépasser 45 min par candidat : 15 min de présentation et 30 min de questions / négociation. Aucune autre date ne sera possible en dehors de cette période.

A l'issue l'audition de négociation, les candidats transmettent une offre mise à jour, dans un délai maximum de deux jours.

Pour information, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

ARTICLE 6. MODALITES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le soumissionnaire retenu devra faire parvenir à Réseau Canopé, dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande :

- les documents permettant de justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP :
Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites,
Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- l'acte d'engagement signé par une personne habilitée à engager l'attributaire :

en cas de signature manuscrite, l'acte d'engagement est envoyé par voie postale, après suppression du pictogramme « signature électronique »,
en cas de signature électronique, l'acte d'engagement est signé en format PDF (cf. annexe 1) et envoyé via PLACE.

Après signature de l'acte d'engagement par le représentant de l'acheteur, le marché est notifié au titulaire.

ARTICLE 7. INSTANCES DE RECOURS

L'instance chargée des voies de recours est le tribunal administratif de Poitiers, auprès duquel peuvent être obtenus les renseignements concernant leur introduction :

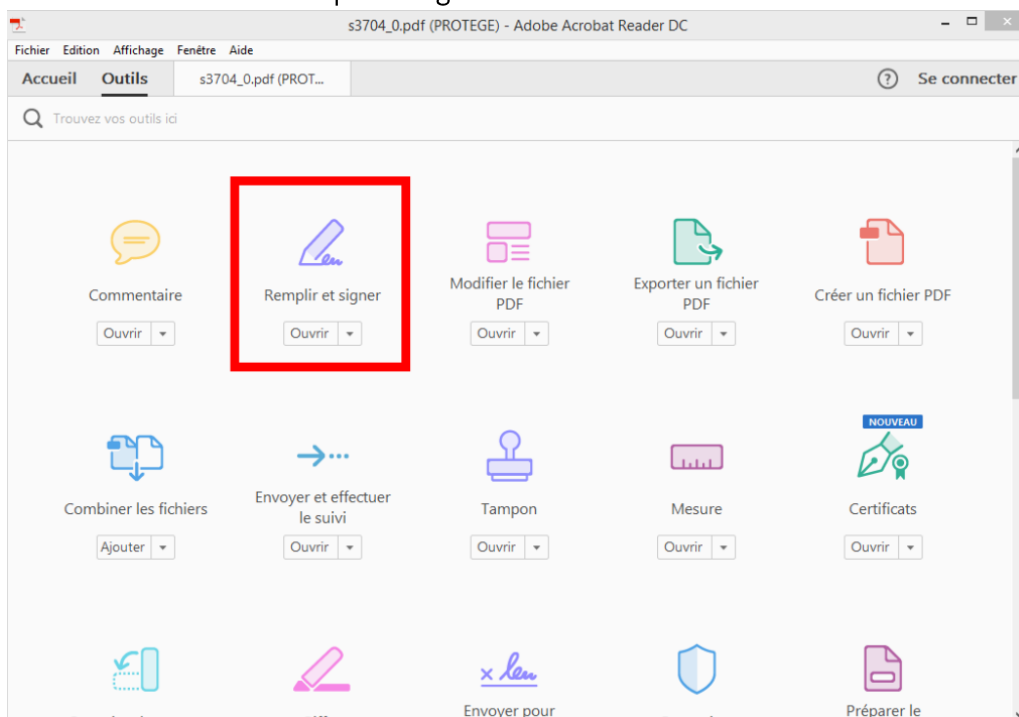
TA de Poitiers
Hôtel Gilbert
15, rue de Blossac - BP 541
86020 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 60 79 19
Télécopie : 05 49 60 68 09
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ANNEXE 1: SIGNATURE ELECTRONIQUE

Signature d'un fichier PDF avec une ID numérique

1. Enregistrement de l'acte d'engagement (sous format word initialement) sous format PDF.
Règle de nommage : N° de marché (AA-123) AE Nom de la société
 - 25 : Année
 - 012 : n° de la consultation
2. Sur Adobe Reader : signer directement sur le pdf avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer » :



Ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat » : une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur ».